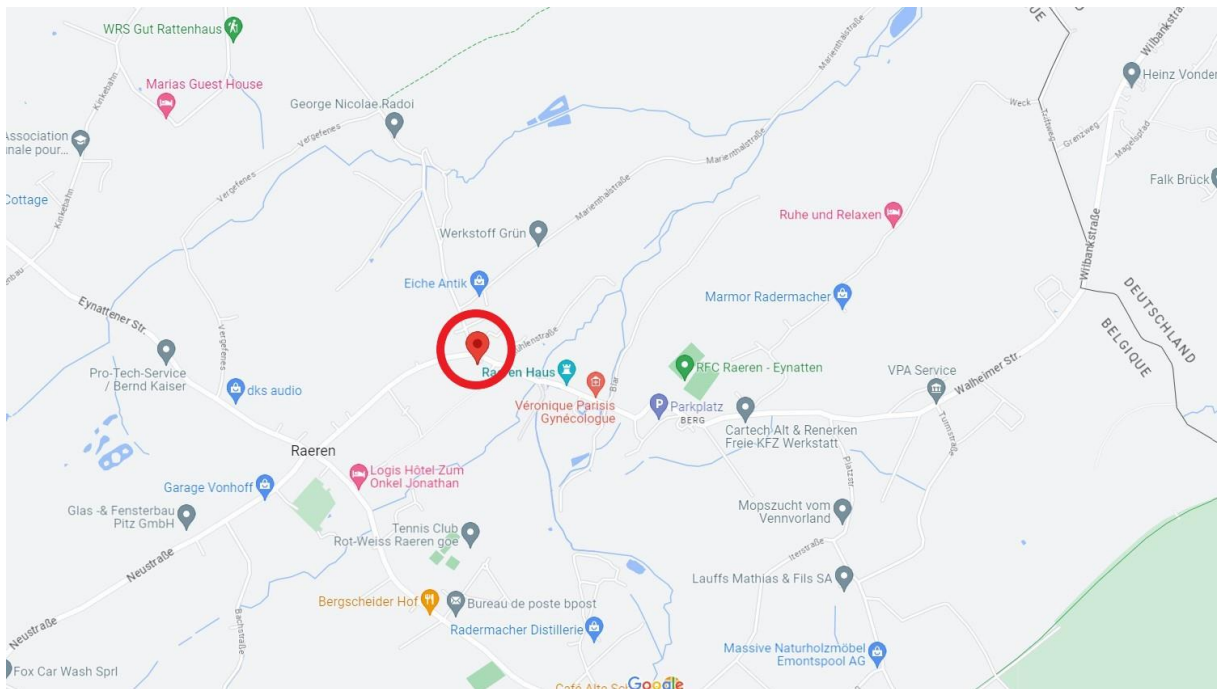


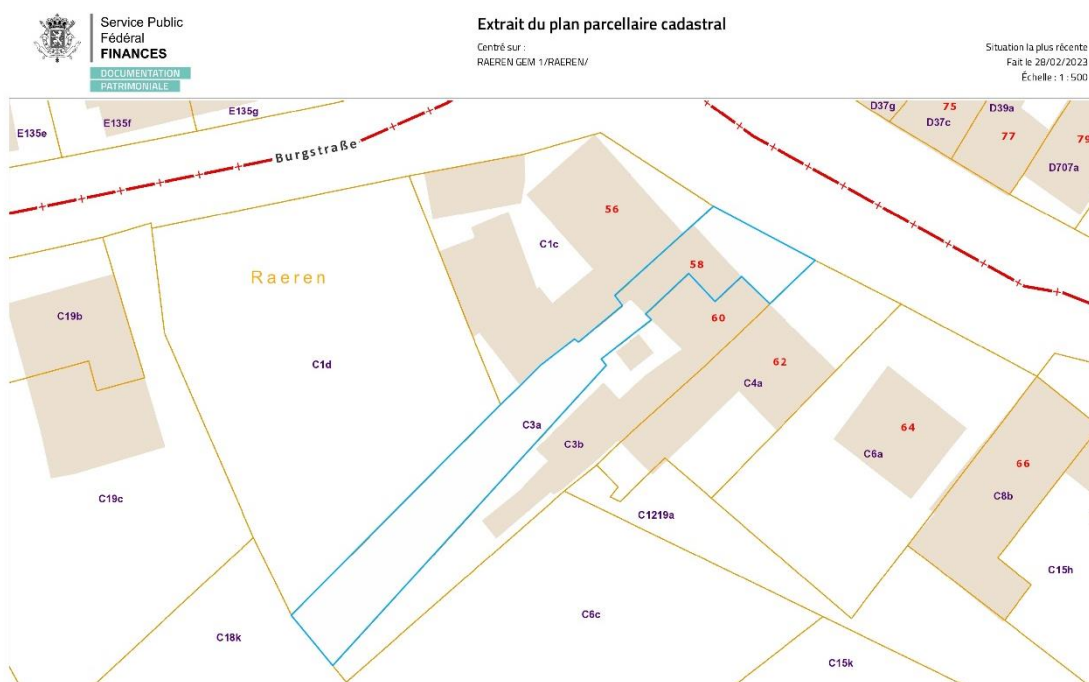
PLAN DE SITUATION



VUE AERIENNE



PLAN CADASTRAL



L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et joint de la propriété intellectuelle comme ne pris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2018 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un acte de données (i.e. Bp), reçu électroniquement (Bp) et joint de la propriété intellectuelle comme ne pris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.

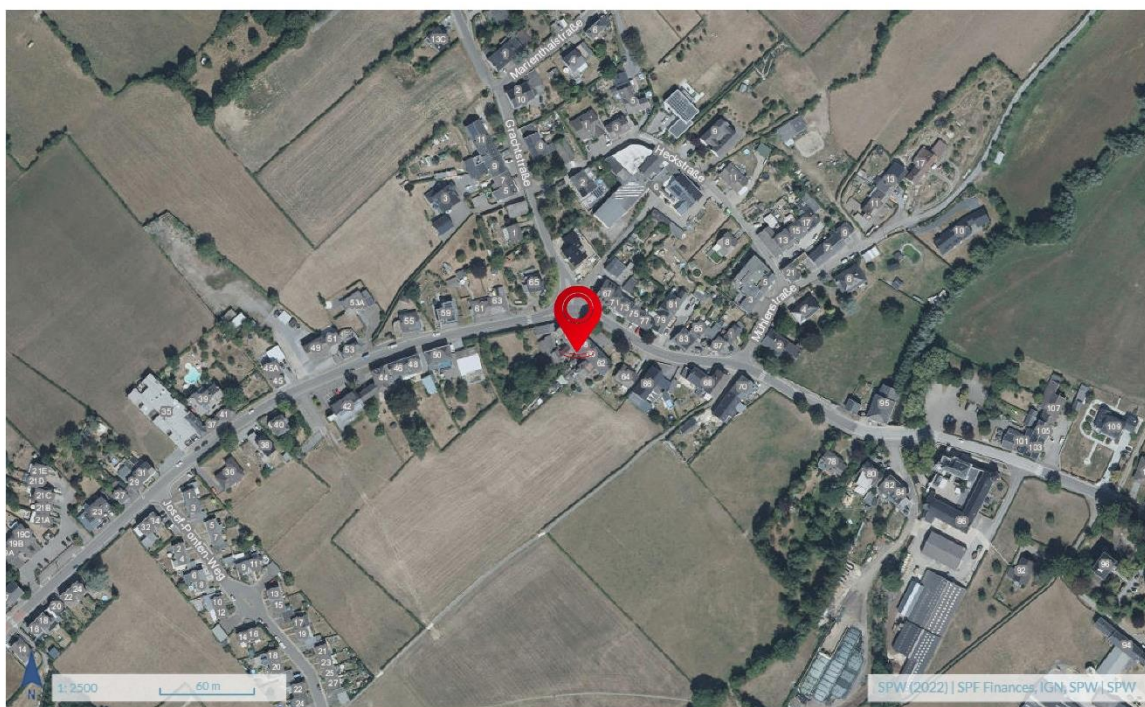


PLAN DE SECTEUR : ZONE D'HABITAT À CARACTÈRE RURAL



-  Habitat
-  Habitat à caractère rural
-  Habitat vert

POLLUTION DU SOL ET DU SOUS-SOL : PAS DE POLLUTION



Parcelles pour lesquelles des démarches de gestion des sols ont été réalisées ou sont à prévoir (Art. 12 §2)

Parcelle nécessitant des démarches

Parcelles concernées par des informations de nature strictement indicative ne menant à aucune obligation

Parcelle de nature indicative

ZONE INONDABLE : PAS D'ALÉA



Aléa très faible

Aléa moyen

Aléa faible

Aléa élevé

GAZ RADON : Classe 2a

